



Tabagisme passif en milieu professionnel

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 21 avril 2003

Sur mon lieu de travail, mon bureau est attenant à un local fumeur . Il n'y a bien sûr dans cette pièce aucune évacuation digne de ce nom, et lorsqu'il fait froid sa fenêtre reste fermée. Evidemment la fumée passe par les faux plafonds, par la porte de ce local qui n'est pas toujours fermée. Les conséquences me concernant : toux dès les premiers jours et crise d'asthme au bout d'à peine 2 mois.

Que puis-je faire ?

Réponse :

Vous trouverez ici l'information concernant la [protection contre le tabagisme](#) dans l'entreprise.

Vous pourrez ensuite consulter les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose Si vous souhaitez alors aller plus loin dans cette démarche, contactez-nous à nouveau.